



**Société de Saint Vincent de Paul**

Siège social : 120 Avenue du Général Leclerc - 75014 PARIS  
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

## **Société de Saint Vincent de Paul**

Siège social : 120 Avenue du Général Leclerc - 75014 PARIS  
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Membres de l'Association Société de Saint Vincent de Paul,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Société de Saint Vincent de Paul relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « changement de méthode comptable et de présentation » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 21 juin 2024

Le commissaire aux comptes

**RSM Paris**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**Djamel ZAHRI**

Associé

# COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

## SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL

120 avenue du Général Leclerc  
75014 PARIS

Siret : 784314486



**GVA EURAUDIT**

Société par actions simplifiée d'Expertise Comptable et  
de Commissaires aux Comptes inscrite aux tableaux  
de l'Ordre et de la Compagnie de Paris

# COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Comptes annuels

## Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	12 875		12 875	12 875
Autres immobilisations incorporelles	498 921	365 024	133 897	51 755
Immobilisations incorporelles en cours				21 901
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	1 019 952		1 019 952	1 014 301
Constructions	15 396 885	2 562 721	12 834 164	13 490 766
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 745	603	1 142	1 317
Autres immobilisations corporelles	1 476 484	594 282	882 202	552 025
Immobilisations corporelles en cours	502 089		502 089	90 168
Avances et acomptes				
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	<b>3 304 336</b>		<b>3 304 336</b>	<b>486 974</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	241 750		241 750	241 750
Autres titres immobilisés	3 024 633		3 024 633	3 024 633
Prêts	574 424	86 671	487 753	463 784
Autres immobilisations financières	24 560		24 560	24 560
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>26 078 653</b>	<b>3 609 301</b>	<b>22 469 352</b>	<b>19 476 809</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Marchandises	41 003	20 147	20 856	20 110
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients usagers et comptes rattachés	222 783		222 783	184 675
Créances reçues par legs ou donations	2 163 085		2 163 085	762 775
Autres créances	322 918		322 918	269 274
Valeurs mobilières de placement	8 422 928		8 422 928	4 803 856
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	11 688 312		11 688 312	14 254 350
Charges constatées d'avance	56 854		56 854	98 871
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>22 917 883</b>	<b>20 147</b>	<b>22 897 736</b>	<b>20 393 912</b>
Frais d'émission des emprunts				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion - Actif				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>48 996 536</b>	<b>3 629 447</b>	<b>45 367 088</b>	<b>39 870 721</b>

## Bilan passif

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<b>PASSIF</b>		
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires	3 087 093	3 087 093
Fonds propres complémentaires	10 454 486	10 454 486
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	2 187 751	2 187 751
<b>Autres fonds associatifs</b>		
<b>Ecarts de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	3 434 058	4 317 502
Autres		3 411 730
Report à nouveau	8 481 487	4 928 768
<b>EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE</b>	<b>-740 510</b>	<b>-742 455</b>
<b>SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)</b>	<b>26 904 365</b>	<b>27 644 875</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	45 309	19 539
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>26 949 674</b>	<b>27 664 414</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	5 038 619	1 122 311
Fonds dédiés	1 895 349	5 454 895
<b>TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES</b>	<b>6 933 968</b>	<b>6 577 206</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	217 000	217 000
Provisions pour charges	101 384	70 687
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>318 384</b>	<b>287 687</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	74 888	74 888
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 008 485	457 592
Dettes des legs ou donations	428 683	229 193
Dettes fiscales et sociales	495 844	468 138
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 107 438	4 062 321
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	49 725	49 284
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>11 165 063</b>	<b>5 341 415</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>45 367 088</b>	<b>39 870 721</b>

## Compte de résultat

	Exercice au 31/12/23	Exercice au 31/12/22	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
<b>Cotisations</b>	518 709	514 613	4 096	1%
<b>Ventes de biens et services</b>				
Ventes des biens	19 352	18 645	707	4%
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		253	-253	-100%
Ventes de prestations de services	688 828	484 419	204 409	42%
Dont parrainages				
<b>Produits de tiers financeurs</b>				
Concours publics et subventions d'exploitation	15 333	16 667	-1 334	-8%
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation comptable				
Ressources liées à la générosité du public	8 366 325	11 889 174	-3 522 849	-30%
<i>Dons manuels</i>	5 617 714	5 404 310	213 404	4%
<i>Mécénats</i>				
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	2 748 611	6 484 864	-3 736 253	-58%
Contributions financières	165 000	178 500	-13 500	-8%
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transfert de charges</b>	128 073	195 971	-67 898	-35%
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>	4 581 701	182 934	4 398 767	
<b>Autres produits</b>	575 403	643 632	-68 229	-11%
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>15 058 724</b>	<b>14 124 555</b>	<b>934 169</b>	<b>7%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises	33 680	26 470	7 210	27%
Variation de stocks	-4 489	3 063	-7 552	-247%
Autres achats et charges externes	4 296 220	3 957 458	338 762	9%
Aides financières	8 252 323	4 213 114	4 039 209	96%
Impôts et taxes et versements assimilés	290 593	265 177	25 416	10%
Salaires et Traitements	1 449 578	1 306 298	143 280	11%
Charges sociales	579 678	512 688	66 990	13%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	513 347	536 457	-23 110	-4%
Dotations aux provisions	30 697		30 697	
Reports en fonds dédiés	1 022 155	4 703 387	-3 681 232	-78%
Autres charges	91 353	43 307	48 046	111%
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>16 555 134</b>	<b>15 567 419</b>	<b>987 716</b>	<b>6%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-1 496 411</b>	<b>-1 442 864</b>	<b>-53 547</b>	<b>4%</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>550 368</b>	<b>95 793</b>	<b>454 575</b>	<b>475%</b>
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>48 605</b>	<b>81 233</b>	<b>-32 628</b>	<b>-40%</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>501 763</b>	<b>14 560</b>	<b>487 203</b>	<b>3346%</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-994 648</b>	<b>-1 428 304</b>	<b>433 656</b>	<b>-30%</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>751 994</b>	<b>917 802</b>	<b>-165 808</b>	<b>-18%</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>403 452</b>	<b>118 058</b>	<b>285 394</b>	<b>242%</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>348 542</b>	<b>799 744</b>	<b>-451 202</b>	<b>-56%</b>

## Compte de résultat

	Exercice au 31/12/23	Exercice au 31/12/22	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	94 404	113 894	-19 490	-17%
<b>Total des produits</b>	<b>16 361 085</b>	<b>14 569 991</b>	<b>1 791 094</b>	<b>12%</b>
<b>Total des charges</b>	<b>17 101 595</b>	<b>15 312 445</b>	<b>1 789 150</b>	<b>12%</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-740 510</b>	<b>-742 455</b>	<b>1 945</b>	<b>0%</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature	88 900	375 158	-286 258	-76%
Bénévolat	232 597	184 922	47 675	26%
<b>TOTAL</b>	<b>321 497</b>	<b>560 080</b>	<b>-238 583</b>	<b>-43%</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	88 900	375 158	-286 258	-76%
Personnel bénévole	232 597	184 922	47 675	26%
<b>TOTAL</b>	<b>321 497</b>	<b>560 080</b>	<b>-238 583</b>	<b>-43%</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 45 367 088 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 740 510 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Informations générales et faits significatifs de l'exercice

#### Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

##### 1) Objet social

L'Association dite « Société de Saint-Vincent-de-Paul », reconnue d'utilité publique, a pour objet social, tel qu'il est décrit dans les statuts, de soutenir, fédérer, promouvoir, créer toutes œuvres d'entraide et de charité, en France (Métropole et Départements et Régions d'Outre-Mer et Pays d'Outre-mer), ayant pour vocation de venir en aide, sans aucune discrimination aux personnes ou groupes en situation de détresse physique, matérielle ou morale.

Pour remplir son objet social, l'association est structurée en une Union d'associations qui regroupe :

- Le siège du Conseil national de France ;
- Des Conseil départementaux ayant un objet et un champ d'intervention conformes aux dispositions décrites dans les statuts et principalement composés d'équipes de bénévoles, appelées « Conférences », qui ont décidé d'adhérer à la Règle internationale de la Société de Saint-Vincent-de-Paul : les Conférences appliquent le principe de subsidiarité énoncé par cette Règle, en sorte que les décisions d'actions caritatives sont prises le plus près possible du point d'action ;
- Des Associations spécialisées ayant un objet et un champ d'intervention complémentaire ou connexe à celui indiqué dans les statuts, qui adhèrent aux orientations vincentiennes de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et contribuent par leur engagement, leurs actions sociales et leur soutien, à la réalisation directe ou indirecte du but de l'Association.

##### 2) Missions sociales

Les missions sociales de l'association comprennent conformément aux objectifs statutaires :

- La lutte contre l'isolement grâce aux visites à domicile et aux accueils de jour
- L'aide à l'hébergement
- L'aide scolaire, l'enseignement du français et les ateliers en différents savoir-faire
- L'accompagnement vers l'emploi
- Les aides alimentaires
- Les aides matérielles (vestiaires, laveries, meubles, voitures, ...)
- Les aides administratives
- Les aides internationales

### 3) Moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par le Conseil national de France afin de soutenir les activités décrites au paragraphe précédent sont notamment les suivants :

- L'octroi d'aides financières, prêts, allocations ou subventions aux œuvres, associations ou organismes sans but lucratif légalement constitués et ayant adhéré à la Société de Saint-Vincent-de-Paul ;
- La mise à disposition au bénéfice des mêmes organismes ou la gestion directe de biens immobiliers acquis ou reçus et affectés à un usage social (hébergements, locaux d'accueil, logements sociaux, etc...)
- La constitution d'un pôle de réflexion et de proposition auprès des pouvoirs publics, des responsables économiques et sociaux et des acteurs de vie dans la cité ;
- L'organisation de manifestations, réunions et actions d'information et de formation ;
- La conception de publications et de tous supports d'information et de communication ;
- La délivrance de conseils et d'assistance technique et, plus généralement, de services susceptibles de contribuer, à titre accessoire, à la réalisation de tout ou partie du but de l'Union d'associations.

### Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 et le règlement ANC n° 2020-08 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

A défaut d'autres dispositions spécifiques, le règlement ANC 2014-03 et ses modifications réglementaires ont été appliqués.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Changement de méthode comptable et de présentation

Le règlement N° 2022-04 du 30 juin 2022, modifiant le règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, prévoit la présentation dans l'annexe des comptes de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

L'association présente pour la première fois ce tableau dans l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2023.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

La base amortissable d'un actif est sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle, comprise comme le montant net des coûts de sortie attendus, que l'association obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation. Il est tenu compte de la valeur résiduelle lorsque la durée d'utilisation du bien est nettement inférieure à sa durée probable de vie.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels : 3 ans
- Constructions : 10 à 50 ans
- Agencements des constructions : 10 à 40 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

### Legs et donations

Le schéma comptable de la comptabilisation des libéralités est le suivant :

- Enregistrement des actifs et passifs au bilan à la date d'acceptation des legs ou donations avec pour contrepartie une inscription en produit, sauf si la libéralité est destinée à renforcer les fonds propres de l'entité.
- A la clôture de l'exercice, les libéralités non réalisées sont inscrites en fonds reportés qui seront repris au cours de l'exercice suivant au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à leurs réalisations.

### Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

En décembre 2021, le CNF a souscrit aux investissements suivants (titres SCPI) :

- 917 parts à 655 € chacune de la SCPI VENDOME REGIONS, soit un montant total de 600 635€
- 4 000 parts à 200 € chacune de la SCPI PIERVAL SANTE, soit un total de 800 000€
- 984 parts à 610 € chacune de la SCPI ACTIVIMMO, soit un montant total de 600 240€

Fin décembre 2022, le CNF a investi dans les parts complémentaires suivants :

- 598 parts à 670 € chacune de la SCPI VENDOME REGIONS, soit un montant total de 400 660€
- 1 000 parts à 200 € chacune de la SCPI PIERVAL SANTE, soit un total de 200 000€
- 656 parts à 610 € chacune de la SCPI ACTIVIMMO, soit un montant total de 400 160€

Les frais d'acquisition de ces titres font l'objet d'une provision à hauteur de 1/10<sup>ème</sup> par an à partir de la date de jouissance de ces parts (impact sur le résultat s'élevant à 25 770 euros pour l'exercice 2023).

## Stocks

Les stocks sont évalués à leur dernier coût d'achat connu. Le coût d'acquisition est composé :

- Du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables,
- Après déduction des rabais commerciaux, remise, escomptes de règlement et autres éléments similaires,
- et des autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Compte tenu de leur obsolescence, et du taux de rotation des éléments, il a été appliqué les dépréciations suivantes :

- Livres à rotation lente : 50%
- Biens sur lesquels figure l'ancien logo : 100%
- Livret spirituel : 100%

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers, résultant d'événements passés, qui provoquera probablement ou certainement une sortie de ressources et dont l'évaluation peut être effectuée avec une fiabilité suffisante.

A défaut d'estimation fiable et/ou lorsque l'association et ses conseils estiment disposer d'arguments solides et pertinents à l'appui de son instruction des contentieux, aucune provision n'est comptabilisée.

## Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Convention collective : FEHAP n °51
- Taux d'actualisation : 3.20%
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de mortalité : INSEE 2018
- Taux de charges patronales : 56%

La provision pour engagement retraite s'élève à 82 331 € au 31 décembre 2023, celle-ci est constatée dans les comptes de l'association.

**Evénements postérieurs à la clôture**

Néant.

## Notes sur le bilan

Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au débit de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	418 342	93 455		511 796
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>418 342</b>	<b>93 455</b>	<b>0</b>	<b>511 796</b>
- Terrains	1 014 301	5 650		1 019 952
- Constructions sur sol propres	15 508 698	50 854	431 067	15 128 485
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	266 573	1 828		268 400
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 745			1 745
- Installations générales, agencements aménagements divers	722 604	434 856		1 157 459
- Matériel de transport	38 558			38 558
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	274 271	18 870	12 672	280 468
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	90 168	502 089	90 168	502 089
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>17 916 918</b>	<b>1 014 146</b>	<b>533 907</b>	<b>18 397 155</b>
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	<b>486 974</b>	<b>3 078 901</b>	<b>261 540</b>	<b>3 304 335</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	241 750			241 750
- Autres titres immobilisés	3 024 633			3 024 633
- Prêts et autres immobilisations financières	575 015	40 000	16 032	598 984
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3 841 398</b>	<b>40 000</b>	<b>16 032</b>	<b>3 865 367</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>22 663 629</b>	<b>4 226 502</b>	<b>811 479</b>	<b>26 078 653</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au débit de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	331 810	33 215		365 025
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>331 810</b>	<b>33 215</b>		<b>365 025</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propres	2 181 504	343 717	74 450	2 450 771
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	103 001	8 949		111 950
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	428	174		602
- Installations générales, agencements aménagements divers	281 551	80 580		362 131
- Matériel de transport	16 057	7 711		23 768
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	185 798	35 258	12 672	208 383
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 768 338</b>	<b>476 389</b>	<b>87 122</b>	<b>3 157 605</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 100 148</b>	<b>509 604</b>	<b>87 122</b>	<b>3 522 630</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 364 624 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	574 424		574 424
Autres	24 560		24 560
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	222 783	222 783	
Créances reçues par legs ou donations	2 163 085	2 163 085	
Autres	322 918	322 918	
Charges constatées d'avance	56 854	56 854	
<b>Total</b>	<b>3 364 624</b>	<b>2 765 640</b>	<b>598 984</b>
Prêts accordés en cours d'exercice	40 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice	16 032		

#### Produits à recevoir

Description	Montant
Usagers - Produits non encore facturés	134 870
Personnel - NDF	94
Organismes sociaux - Produits à recevoir	6 530
Intérêts courus à recevoir	117 583
Autres produits à recevoir	306 472
<b>Total</b>	<b>565 549</b>

## Notes sur le bilan

### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Le coût d'acquisition des VMP est constitué :

- Du prix d'achat (y compris droits et taxes non récupérables)
- Des coûts directement attribuables
- Diminué des remises, rabais ou escomptes obtenus.

Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Au 31/12/23 ce poste est essentiellement constitué des contrats de capitalisation, placements et obligations.

### Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	86 671			86 671
Stocks	16 404	3 743		20 147
Créances et Valeurs mobilières	51 668		51 668	0
<b>Total</b>	<b>154 743</b>	<b>3 743</b>	<b>51 668</b>	<b>106 818</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation		3 743		
Financière			51 668	
Exceptionnelle				

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
		Montant	Dont Générosité du public	Montant	Dont Générosité du public	Montant	Dont Générosité du public	
Fonds propres sans droit reprise	13 541 579							13 541 579
Fonds propres avec droit reprise	2 187 751							2 187 751
Ecart de réévaluation								
Réserves	7 729 232					4 295 174	4 295 174	3 434 058
Report à Nouveau	4 928 767	-742 455	-742 455	4 295 174	4 295 174			8 481 486
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>-742 455</b>	<b>742 455</b>				<b>740 510</b>	<b>740 510</b>	<b>-740 510</b>
<b>Situation nette</b>	<b>27 644 875</b>	<b>0</b>	<b>-742 455</b>	<b>4 295 174</b>	<b>4 295 174</b>	<b>5 035 684</b>	<b>5 035 684</b>	<b>26 904 365</b>
Dotations consommables								
Subventions d'investissements								
Provisions réglementées	19 539			25 770				45 309
<b>TOTAL</b>	<b>27 664 414</b>	<b>-</b>	<b>-742 455</b>	<b>4 320 944</b>	<b>4 295 174</b>	<b>5 035 684</b>	<b>5 035 684</b>	<b>26 949 674</b>

## Fonds reportés et dédiés

## Fonds reportés liés aux legs et donations

	SOLDE A L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE A LA CLOTURE
FONDS REPORTES	1 122 311	4 612 875	696 566	5 038 619
<b>TOTAL</b>	<b>1 122 311</b>	<b>4 612 875</b>	<b>696 566</b>	<b>5 038 619</b>

## Notes sur le bilan

## Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE:	A l'ouverture de l'exercice	Reports	UTILISATIONS		Transferts	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
<b>Subvention d'exploitation</b>							
<b>Contributions financières d'autres organismes</b>							
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>	<b>544 950</b>					<b>544 950</b>	<b>544 950</b>
- Fonds solidarité Internationale	97 525					97 525	97 525
- Capital	51 915					51 915	51 915
- Fonds Tiberiade	204 974					204 974	204 974
- Fonds Bares	82 536					82 536	82 536
- Fonds Truilhe	108 000					108 000	108 000
<b>Legs à reverser aux CD</b>	<b>4 909 944</b>	<b>1 022 155</b>	<b>4 581 702</b>			<b>1 350 398</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>5 454 895</b>	<b>1 022 155</b>	<b>4 581 702</b>			<b>1 895 349</b>	<b>544 950</b>

## Notes sur le bilan

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	70 687	30 697			101 384
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	217 000				217 000
<b>Total</b>	<b>287 687</b>	<b>30 697</b>			<b>318 384</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		30 697			
Financières					
Exceptionnelles					

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 11 165 063 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont:				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	74 888	74 888		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 008 485	1 008 485		
Dettes des legs ou donations	428 683	428 683		
Dettes fiscales et sociales	495 844	495 844		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	9 107 438	9 107 438		
Produits constatés d'avance	49 725	49 725		
<b>Total</b>	<b>11 165 063</b>	<b>11 165 063</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Les autres dettes d'un montant de 9 107 K€ sont composées essentiellement de :

- Legs reçus pour les CD : 7 599 K€
- Dons à reverser aux CD : 1 197 K€
- Aides à reverser aux CD : 311 K€

#### Charges à payer

Description	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	178 153
Personnel charges à payer	88 679
Charges sociales sur congés à payer	48 329
Divers - Charges à payer	1 196 856
<b>Total</b>	<b>1 512 017</b>

## Notes sur le bilan

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA	56 854		
<b>Total</b>	<b>56 854</b>		

## Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	49 725		
<b>Total</b>	<b>49 725</b>		

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et Produits d'exploitation

#### Ventes de dons en nature

Néant.

#### Ressources liées à la générosité du public

#### Dons manuels et mécénat

Le montant des dons manuels s'élève à 5 618 K€ et se compose comme suit :

	2023	2022
Dons manuels CNF	4 223 993	4 176 152
Dons reçus par le CNF pour les CD	1 393 721	1 228 158
<b>TOTAL</b>	<b>5 617 714</b>	<b>5 404 310</b>

Aucun mécénat sur 2023

#### Césure des dons

Les campagnes d'appel à la générosité du public sont millésimées et les retombées financières se prolongent dans le courant de l'exercice suivant.

Dans un souci de rattachement des produits à l'exercice concerné, il a été décidé de constater les produits des dons sur l'exercice du millésime de la campagne, dans les 15 premiers jours de l'année suivante.

Pour l'exercice 2023 la date retenue est le 9 janvier 2024.

#### Legs, donations, assurance vie

Détail de la rubrique legs et donation figurant au compte de résultat :

<b>PRODUITS</b>	<b>7 620 916</b>
Montant perçu au titre d'assurances-vie	997 524
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'art. 213-9	5 542 924
Autres produits sur legs et donations	82 242
Reprises des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	301 660
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	696 566
<b>CHARGES</b>	<b>4 872 305</b>
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	259 430
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	4 612 875
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>2 748 611</b>

## Notes sur le compte de résultat

## Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger

ETAT DU CONTRIBUEUR	MONTANT OU VALORISATION DE L'AVANTAGE OU DE LA RESSOURCE
AFGHANISTAN	100
AFRIQUE DU SUD	1 000
ALGERIE	50
ALLEMAGNE	3 370
AUSTRALIE	95
BELGIQUE	8 555
CANADA	40
CHYPRE	400
COREE, REPUBLIQUE DE	500
DANEMARK	6 620
ESPAGNE	294
ETATS-UNIS	92
ITALIE	200
LITUANIE	10
LUXEMBOURG	1 070
MONACO	2 150
PAYS-BAS	50
PORTUGAL	75
ROYAUME-UNI	420
SUEDE	1 000
SUISSE	360
TCHEQUE, REPUBLIQUE	100
THAILANDE	120
UKRAINE	1
<b>TOTAL</b>	<b>26 672</b>

\* La version détaillée de l'état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application du Règlement 2022-04 du 30 juin 2022 est mise à disposition du public au siège de l'associations sur demande à la Direction financière de l'association.

## Aides financières

Au 31/12/2023, cette rubrique se décompose comme suit :

	2023	2022
Aides pour des actions solidaires	500	11 659
Aides aux Conférences jumelles à l'étranger		33 645
Aides pour des actions internationales ou versées aux autres entités SSVP	1 145 901	1 801 545
Reversements dons aux CD	1 533 021	1 249 641
Legs à reverser au CD	5 572 901	1 116 625
<b>TOTAL</b>	<b>8 252 323</b>	<b>4 213 115</b>

Il est à noter que les comptes du CNF incluent un certain nombre de produits (dons ou legs destinés aux Conseils Départementaux) qui ne font que transiter par le Conseil National au titre de son rôle d'entité de pilotage de l'Union que constituent les 94 Conseils départementaux et les 19 Associations spécialisées de la SSVP France.

## Charges et Produits exceptionnels

### Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 348 542 euros. Les opérations de l'exercice sont les suivantes :

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	356 617	
Dotation aux provisions exceptionnelles	25 770	
Autres produits exceptionnels sur opération de gestion		
Produits de cession d'éléments d'actifs cédés		751 694
Produits et charges sur exercices antérieurs	21 065	300
Reprises sur provisions, dépréciation et transfert de charges		
<b>TOTAL</b>	<b>403 452</b>	<b>751 994</b>

Les produits exceptionnels se composent essentiellement des produits de la vente des Immeubles La Salvetat et Marquette pour un montant total de 752 K€.

## Autres informations

### Rémunération du Commissaire aux Comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels et combinés : 42 300 Euros TTC

### Rémunérations allouées aux dirigeants

- Rémunération des administrateurs du CNF :

Les 3 plus hauts cadres dirigeants au sens de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, ne sont pas rémunérés. Les frais de mission remboursés en 2023 aux administrateurs, dans le cadre de leur mandat, ont été de 29 505 euros.

- Rémunération des trois plus hauts cadres salariés et avantages en nature :

Le montant global des rémunérations (avantages en nature compris) des trois plus hauts cadres-salariés en 2023 est de 228 892 euros.

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	Montant en euros
<b>Effets escomptés non échus</b>	
<b>Avals et cautions</b>	<b>82 250</b>
<i>Cautiion solidaire SCI Maison Saint-Jean de Buglose au profit de la Banque Postale (11.11% du montant dû)</i>	82 250
<b>Engagements en matière de pensions</b>	
<b>Engagements de crédit-bail mobilier</b>	
<b>Engagements de crédit-bail immobilier</b>	
<b>Autres engagements donnés</b>	
<b>Total</b>	<b>82 250</b>

#### Engagements reçus

Les assurances-vie dont l'entité est bénéficiaire sont comptabilisées en produit à la date de réception des fonds par l'entité. Les assurances-vie notifiées sur 2023 mais perçues sur 2024 s'élèvent à 502 478 euros, dont 254 210 euros pour le compte du CNF.

### Valorisation du bénévolat

Pour mener à bien ses missions, l'association s'appuie sur les bénévoles dont l'apport consiste en :

- leur participation aux commissions et autres projets associatifs menés
- au rôle de représentation auprès des autres organismes auxquels la SSVP adhère;
- leur participation au comité de rédaction de "Ozanam Magazine";
- aux divers travaux d'expertise (comptabilité, legs, immobilier, archives).

La valorisation du bénévolat consiste à calculer combien auraient coûté ces heures, si elles avaient été effectuées par des salariés dans le cadre d'un travail rémunéré.

## Autres informations

La valorisation est effectuée selon le barème suivant :

- fonction cadre, responsable d'activités : Tranche A horaire, augmenté des charges patronales,
- fonction employé, ouvriers : SMIC horaire, augmenté des charges patronales.

Le montant de bénévolat au titre de l'exercice 2023 s'élève à 232 597 euros contre 184 922 euros en 2022.

### Dons en nature

Néant.

### Prestations en nature

Les prestations en nature s'élèvent à 89 K€ contre 375 K € sur l'exercice 2022 et correspondent essentiellement aux mécénats de compétences reçus de la part d'une banque dans le cadre de conseil auprès de la direction administrative et financière.

### L'effectif

L'effectif au 31 décembre 2023 sur une base « Equivalent Temps Plein »

	Effectif Femmes	Effectif Hommes	Effectif Total
Cadres	14	7.4	21.4
Employé	6	1	7
Technicien	0.9	0.3	1.5
<b>Total</b>	<b>20.9</b>	<b>9</b>	<b>29.9</b>

## Compte de résultat par origine et destination / Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

### Cadre légal de référence

Le Compte de Résultat par Origine et Destination ainsi que le Compte Emplois Ressources qui en découlent ont été établis dans le respect des dispositions du règlement ANC 2018-06.

### Méthodologie d'établissement

Les CROD puis CER ont été établis sur la base de la comptabilité de la Société de Saint Vincent de Paul et font partie intégrante des comptes annuels de la Société de Saint Vincent de Paul.

Le CROD est issu d'un tableau de passage qui répartit les emplois par destination en fonction des ressources dont dispose l'Association (non présenté dans l'annexe).

Les ressources sont affectées en fonction de leur origine et de leur destination (APG)<sup>1</sup>.

L'esprit du texte étant d'isoler les fonds issus de la générosité du public.

### Les ressources de l'exercice

Les ressources sont composées de :

- Produits liés à la générosité du public :
  - Cotisations sans contrepartie : néant car celles-ci sont issues des Conseils départementaux ou associations spécialisées qui donnent droit à une contrepartie
  - Dons, legs et mécénats ;
  - Autres ressources liées à la générosité du public : constituées des revenus de placements issus de l'APG, des loyers des legs conservés par l'Association.

### Autres ressources non liées à la générosité du public

- Cotisations avec contrepartie : celles-ci sont issues des conseils départementaux ou associations spécialisées qui donnent droit à une contrepartie
- Autres produits non liés à la générosité du public : se composent des refacturations intra-groupe (assurances et taxes foncières majoritairement)
- Utilisation des fonds dédiés antérieurs

### L'affectation des ressources collectées auprès du public

Les fonds issus de la générosité du public doivent être répartis par rubrique de dépenses.

Cette répartition repose sur une base économique et les principales hypothèses de construction sont les suivantes :

1 : Les missions sociales sont réputées payées par priorité par les fonds issus de la générosité du public

Cette réalité économique s'appuie sur le fait que la majeure partie des actions correspond à des emplois de fonds issus de la générosité du public. Les dons affectés ont été directement imputés sur les actions financées.

2 : Frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement

Ces frais sont réputés être financés par priorité sur les fonds non issus de la générosité du public. Le solde est financé par la générosité du public au prorata des charges imputées

<sup>1</sup> APG – Appel public à la générosité

## Compte de résultat par origine et destination / Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

### Les emplois (charges)

Les emplois correspondent aux trois rubriques prévues :

- dépenses opérationnelles concernant les missions sociales,
- frais de recherche de fonds,
- frais de fonctionnement.

### La répartition des charges :

La méthode de répartition des charges indirectes n'a pas été modifiée par rapport à l'exercice précédent.

La masse salariale est répartie selon l'affectation des postes de chaque salarié sur chacune des activités de la Société Saint Vincent de Paul.

L'imputation de la masse salariale est la suivante :

- missions sociales : 1 521 K€,
- frais d'appel à la générosité publique : 314 K€,
- frais de fonctionnement : 275 K€.

De la même manière que pour l'exercice précédent, les autres frais de fonctionnement sont répartis à hauteur de 50% sur les missions sociales.

Les Missions sociales sont réparties en fonction de la territorialité des missions.

### Les Missions sociales recouvrent les actions :

- « (...) l'aide et l'action sociale et caritative, de la fraternité, de la protection de la santé, de l'assistance matérielle et morale et tout œuvre d'assistance »
- « (...) action en faveur de l'aide alimentaire, de l'insertion, de l'hébergement, du logement des personnes défavorisées ».
- « (...) de contribuer à l'action de l'aide internationale de la confédération internationale de la Société de Saint Vincent de Paul ».
- La gestion du patrimoine immobilier et financier pour le compte des CD et des associations spécialisées.

## Compte de résultat par origine et destination / Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

### Missions réalisées en France :

L'association a une vocation de support. Elle se sert de ses associations affiliées (départements) pour ses actions du maillage national. Les fonds figurant sur la ligne « versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France » correspondent aux fonds versés à des conseils départementaux ou associations affiliées.

Les fonds figurant sur la ligne « actions réalisées par l'organisme » correspondent à toutes les autres dépenses relatives aux missions sociales.

### Missions réalisées à l'étranger :

Les fonds figurant sur la ligne « versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger » correspondent aux fonds versés à des conseils départementaux ou des conseils nationaux à l'étranger pour des actions internationales.

Les fonds figurant sur la ligne « actions réalisées par l'organisme » correspondent à toutes les autres dépenses relatives aux missions sociales.

### Les frais de recherches de fonds correspondent aux frais d'appel à la générosité du public

Ce poste comprend :

- Les charges directes liées à l'appel à la générosité du public telles qu'elles sont présentées dans les états de gestion interne.
- Les charges indirectes composées de la quote-part des salaires et charges patronales du personnel travaillant aux campagnes
- Les charges sur legs et donations

### Les frais de fonctionnement et autres charges

Ils regroupent l'ensemble des charges de fonctionnement de la Société Saint Vincent de Paul.

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
1.1 Cotisations sans contrepartie			-	-
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	5 617 713	5 617 713	5 404 310	5 404 310
- Legs, donations et assurances-vie	2 748 611	2 748 611	6 484 863	6 484 863
- Mécénat			-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 501 595	1 501 595	1 690 133	1 690 133
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie	518 709		514 613	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 325 755		735 680	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	15 333		16 667	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	51 668	51 668	108 949	108 949
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	4 581 701	4 581 701	182 934	182 934
<b>TOTAL</b>	<b>16 361 086</b>	<b>14 501 288</b>	<b>15 138 149</b>	<b>13 871 189</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	2 616 115	2 600 782	2 451 663	2 434 996
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en	8 028 661	8 028 661	3 447 914	3 447 914
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à	280 501	280 501	761 683	761 683
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 932 397	1 906 698	2 763 915	2 038 675
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			-	
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	2 070 895	1 346 534	1 566 941	1 155 782
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	56 467	56 467	71 207	71 207
<b>5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>	94 404		113 894	
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	1 022 155	1 022 155	4 703 387	4 703 387
<b>TOTAL</b>	<b>17 101 596</b>	<b>15 241 798</b>	<b>15 880 604</b>	<b>14 613 644</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>- 740 510</b>	<b>- 740 510</b>	<b>- 742 455</b>	<b>- 742 455</b>

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU</b>				
Bénévolat	232 597	232 597	184 922	184 922
Prestations en nature	88 900	88 900	375 158	375 158
Dons en nature				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>321 497</b>	<b>321 497</b>	<b>560 080</b>	<b>560 080</b>
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>				
Réalisées en France	133 897	133 897	485 048	485 048
Réalisées à l'étranger	76 827	76 827		
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>				
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	110 773	110 773	75 032	75 032
<b>TOTAL</b>	<b>321 497</b>	<b>321 497</b>	<b>560 080</b>	<b>560 080</b>

## COMPTES D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 – MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	2 600 782	2 434 996	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	8 028 661	3 447 914	- Dons manuels	5 617 713	5 404 310
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	2 748 611	6 484 863
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat		-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	280 501	761 683	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	1 501 595	1 690 133
<b>2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 906 698	2 038 675			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
<b>3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	1 346 534	1 155 782			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>14 163 176</b>	<b>9 839 050</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>9 867 919</b>	<b>13 579 306</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	56 467	71 207	<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	51 668	108 949
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	1 022 155	4 703 387	<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	4 581 701	182 934
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>			<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>740 510</b>	<b>742 455</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 241 798</b>	<b>14 613 644</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 241 798</b>	<b>14 613 644</b>

<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	10 454 590	11 209 926
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	- 740 510	- 742 455
(-) Investissements ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	465 096	- 12 881
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>10 179 176</b>	<b>10 454 590</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
Réalisées en France	133 897	485 048	Bénévolat	232 597	184 922
Réalisées à l'étranger	76 827		Prestations en nature	88 900	375 158
<b>2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>			Dons en nature		-
<b>3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	110 773	75 032			
<b>TOTAL</b>	<b>321 497</b>	<b>560 080</b>	<b>TOTAL</b>	<b>321 497</b>	<b>560 080</b>

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	5 454 894	934 442
(-) Utilisation	4 581 701	182 934
(+) Report	1 022 155	4 703 387
<b>FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>1 895 347</b>	<b>5 454 894</b>